



Processus d'admission et procédure d'inscription

Puisque l'école Atelier est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité d'admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur (s) enfant (s). Lorsque les parents remplissent ces conditions, le comité étudie chaque demande d'admission. Par la suite, celui-ci communique sa décision aux parents avant la fin du délai pour les inscriptions aux écoles de quartier.

Critères d'admission

Les parents qui souhaitent inscrire leur (s) enfant (s) à l'école Atelier doivent :

- assister aux 2 soirées d'information obligatoires qui se tiennent au début du mois d'octobre, suite à la journée portes ouvertes du mois de septembre;
- visiter pendant au moins une heure une classe en action pendant le mois d'octobre;
- remplir le questionnaire remis lors de la deuxième soirée d'information ou après une séance d'information particulière.

À noter : *Les fratries sont priorisées.*

Si la demande d'inscription se fait après les deux soirées d'information du mois d'octobre, la direction rencontre les parents pour les informer des éléments particuliers du projet éducatif de l'école et leur indique les étapes à suivre pour respecter les critères d'admission.

Pour le primaire, une inscription tardive est possible. Les demandes sont alors étudiées cas par cas. Toutefois, plus un enfant est âgé, plus son intégration à l'école Atelier sera ardue. Ainsi, les inscriptions pour les élèves de 3^e année peuvent être acceptées après une analyse approfondie du dossier et une visite de l'élève en classe.

Si les demandes d'admission acceptées par le comité sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles, un tirage au sort est effectué. Les premiers dossiers pigés ont accès aux places disponibles (le nombre pouvant varier d'une année à l'autre). Les autres dossiers sont alors mis sur une liste d'attente. Ces derniers seront priorisés si des places se libèrent en cours d'année ou encore, si les parents désirent refaire une demande d'inscription l'année suivante en 1^{re} année du primaire, selon le nombre de places disponibles.



Procédure d'inscription

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Atelier en cours d'année scolaire.

L'école Atelier n'est pas une école de quartier et n'est pas associée à un territoire donné de la Commission scolaire de Montréal, telles les écoles de quartier. Ainsi, tous les enfants qui résident sur le grand territoire de la Commission scolaire de Montréal ont accès à l'école Atelier. *Il est à noter que la Commission scolaire de Montréal n'accepte pas de demandes extraterritoriales.*

Chaque année, les parents intéressés par notre projet éducatif peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à compter de la journée des portes ouvertes (septembre) pour l'année scolaire suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la secrétaire les documents suivants :

- La fiche d'inscription de la CSDM dûment remplie
- L'original de l'acte de naissance
- Les papiers d'immigration pour les enfants nés hors Québec

Document révisé le 22 septembre 2017.

